

- Le comité permanent du CCBE à Copenhague
- La nouvelle Commission européenne
- Démocratie, état de droit et droits fondamentaux
- Lumière sur les avocats européens : Romana Orlikowska-Wrońska



COMITÉ PERMANENT DU CCBE À COPENHAGUE

Le CCBE a tenu son comité permanent de septembre à Copenhague sur invitation du barreau danois.

La réunion s'est ouverte par le discours de Margrethe Vestager, commissaire européenne chargée de la concurrence (voir ci-après).

Parmi les questions discutées figuraient la stratégie future du CCBE à la suite du débat avec les présidents de barreaux en juin, la révision des statuts, la contribution du CCBE aux travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) et les dernières évolutions concernant la question de l'état de droit.

Jacques Bouyssou, membre de la délégation française, a également présenté les activités de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD). L'Observatoire est une initiative du Conseil national des barreaux de France, du barreau de Paris, du Consejo General de la Abogacía Española et du Consiglio Nazionale Forense. Lancé en 2015, l'Observatoire vise à protéger les avocats menacés en raison de l'exercice de leur profession, ainsi qu'à dénoncer les situations de violation des droits de la défense.

[Pour en savoir plus sur leurs activités.](#)



CCBE Conference The Modernisation of European Company Law

Brussels - 27 November 2019



Discours de Margrethe Vestager, commissaire européenne à la concurrence

Sécurité et confiance dans un monde numérique

« Mesdames et messieurs,

C'est un très grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui avec vous, représentants de la profession d'avocat en Europe.

Notre Union européenne est une Union fondée sur le droit. L'état de droit en Europe est le signe visible de notre engagement à ne jamais retomber dans la tyrannie et la violence du siècle dernier. C'est une promesse faite aux Européens que la loi protégera tout le monde, pas seulement les riches et les puissants parmi nous. Et cela donne à notre peuple la sécurité dont il a besoin pour continuer à vivre de la manière qui lui convient.

Et c'est vous, avocats européens, qui faites de l'état de droit une réalité. C'est vous qui vous en tenez à la tâche d'appliquer la loi, même lorsque les voix autour de vous réclament des raccourcis. Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous remercier pour tout ce que vous faites.

Je suis particulièrement heureuse d'être ici aujourd'hui, en cette année où le barreau danois célèbre son centenaire. Je peux donc joindre ma voix au chœur d'appréciation pour son travail : défendre l'état de droit ici au Danemark et faire respecter les normes déontologiques les plus élevées.

Ces règles déontologiques sont, évidemment, le reflet de l'influence que les avocats ont dans la vie des gens. Parce que c'est un principe fondamental de nos sociétés démocratiques : là où vous avez de l'influence, vous avez également besoin de règles pour vous assurer que cette influence est utilisée dans l'intérêt de la société.

La puissance des plateformes numériques

Et à mesure que le monde change et que de nouveaux types de pouvoir et d'influence se développent, les règles doivent suivre ces évolutions.

Aujourd'hui, par exemple, la numérisation fait son chemin dans tous les aspects de notre vie. Nous avons découvert de nouvelles manières de rester en contact avec nos amis. Elle nous a permis d'avoir accès à la connaissance du monde entier et nous a donné le contrôle de nos modes d'achat, de la lecture de l'actualité ou de la façon de regarder la télévision. Et ces changements ont également donné à certaines entreprises numériques un nouveau pouvoir sur nos vies.

La numérisation crée d'énormes possibilités de connexion. Mais nous avons besoin d'un moyen de filtrer ces possibilités, pour trouver le produit que nous voulons ou l'information dont nous avons besoin. Et les plateformes numériques qui nous y aident, les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et le marché en ligne, peuvent devenir extrêmement puissants et contrôler notre accès aux avantages de la numérisation.

S'attaquer à l'auto-référencement

Nous en sommes venus à considérer ces plateformes comme notre fenêtre sur le monde numérique. De cette manière, nous leur avons également donné le pouvoir de décider de ce que nous voyons du monde. Leurs choix de classement de sites et entreprises, en tête de classement ou plus bas, façonnent notre connaissance de ce qu'il y a à l'extérieur. Environ 95 % des clics dans les résultats de recherches sur Google se font sur le tout premier résultat de la première page. Lorsque vous arrivez à la deuxième page, vous constatez que le premier résultat n'obtient que 1 % des clics.

Beaucoup d'entre nous s'inquiètent de ce que ce filtrage signifie pour notre propre sens de la vérité et de la réalité. Il nous est souvent très difficile de savoir ce qui est filtré et pourquoi. Mais une chose que nous savons, parce que nous l'avons vue se produire, c'est que les plateformes utilisent parfois ce moyen de manière à favoriser leurs propres intérêts commerciaux.

Cela peut se produire, par exemple, lorsque les plateformes numériques sont à la fois acteurs et arbitres, lorsqu'elles ne se contentent pas de gérer la plateforme, mais qu'elles sont également en concurrence avec d'autres entreprises qui dépendent de la plateforme pour faire des affaires. Dans ce type de cas, la tentation de modifier le mode de fonctionnement de la plateforme, de rendre leurs propres services plus visibles que ceux de leurs concurrents, peut être difficile à écarter.

Et lorsque cela se produit, les consommateurs peuvent finir par en payer le prix. Au fur et à mesure que la concurrence s'estompe sur ces marchés, ils peuvent être perdants vis-à-vis du choix et de l'innovation qu'offrent les marchés concurrentiels.

C'est pourquoi, il y a deux ans, nous avons infligé une amende de près de deux milliards et demi d'euros à Google pour abus de pouvoir sur sa plateforme (son moteur de recherche) en évinçant ses concurrents sur le marché dans les comparatifs des prix.

Et cette décision n'est pas unique. Nous savons que chaque fois qu'une plateforme agit à la fois en tant qu'acteur et arbitre, la tentation est grande pour elle d'utiliser sa position pour miner la concurrence sur d'autres marchés. Nous surveillons donc de près la façon dont ces plateformes utilisent leur puissance. À l'heure actuelle, par exemple, nous cherchons à savoir si Google a utilisé sa plateforme pour aider son moteur de recherche d'emploi Google for Jobs.

Le rôle des données

Les plateformes puissantes, telles que le moteur de recherche de Google, ont un rôle central dans notre vie numérique. Ce rôle peut dès lors lui conférer une influence énorme sur l'ensemble du monde numérique.

En tant que consommateurs, lorsque nous nous inscrivons à ces plateformes, nous savons que nous leur donnons la permission de recueillir et d'utiliser nos données. Mais nous ne réalisons pas toujours à quel point leur soif de données nous envahit.

En fait, plus vous observez le fonctionnement des plateformes numériques, plus vous constatez que pour beaucoup d'entre elles, la collecte de grandes quantités de données est au cœur même de leur modèle économique. C'est un peu comme les autostéréogrammes qui étaient à la mode dans les années 90 et qui ressemblaient à un enchevêtrement de couleurs jusqu'à ce que vos yeux se déconcentrent pour révéler l'image 3D cachée. Il peut être difficile au début de percevoir ce que les nombreux aspects divers des plateformes numériques ont en commun, jusqu'à ce que vous preniez du recul et que vous aperceviez soudainement que le point commun est qu'ils sont tous des moyens de recueillir des données.

Parce que dans le monde numérique, les données peuvent être extrêmement précieuses. Elles peuvent aider les entreprises à être concurrentielles en trouvant de nouvelles façons de réduire les coûts ou en comprenant mieux les besoins de leurs clients. C'est la matière première qui forme l'intelligence artificielle à prendre des décisions plus rapides et meilleures que les humains.

Et ce qui est peut-être le plus important pour ces plateformes, c'est que les données les aident à mieux cibler la publicité numérique. Ce n'est pas un hasard si Google et Facebook, deux collecteurs de données déterminés, sont également en tête du domaine de la publicité : sur dix dollars de publicité numérique dépensés aux États-Unis, ils en obtiennent à eux deux à peu près six.

Les plateformes numériques peuvent dès lors être encore plus puissantes qu'il n'y paraît à première vue, étant donné que ce n'est pas seulement la taille de ces plateformes qui est importante, mais également le contrôle qu'elles ont des données.

En tant qu'autorités de la concurrence, nous devons donc surveiller de près la manière dont les plateformes numériques traitent les données, c'est-à-dire la manière dont elles collectent les données et ce qu'elles en font. Et nous devons être prêts à prendre des mesures si nous constatons qu'elles utilisent leur contrôle des données pour miner la concurrence et nuire aux consommateurs européens.

Concurrence et réglementation

Mais pour relever les défis que la transformation numérique crée pour l'Europe, nous devons également regarder au-delà de la concurrence. Je suis heureuse et touchée du fait qu'Ursula von der Leyen, présidente élue de la Commission, m'ait demandé d'assumer la responsabilité de préparer l'Europe à l'ère numérique et de poursuivre mon travail sur la concurrence.

La concurrence améliore le fonctionnement des marchés pour nous, en tant que consommateurs, parce que cela signifie que les entreprises doivent être à l'écoute de nos besoins. Elle peut inciter les entreprises à réduire les prix et à innover davantage. Elle peut aussi les encourager à fabriquer des produits plus respectueux de l'environnement ou à fournir des services numériques qui protègent mieux notre vie privée.

Il est donc compréhensible que l'on considère parfois la concurrence comme une panacée, une réponse universelle à tous les problèmes de la société.

Mais ce n'est pas possible : la concurrence ne fonctionne pas de cette manière. La concurrence est un processus, une sorte de négociation entre les consommateurs et les entreprises. Lorsque nous appliquons les règles de concurrence, nous donnons un équilibre de pouvoir dans cette négociation de sorte que les consommateurs obtiennent un accord équitable. Mais la Commission ne peut pas se prononcer sur ce que devrait être cet accord final.

Donc, si, en tant que société, nous voulons établir des normes fondamentales, si nous voulons définir le marché, définir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, alors ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de renforcer l'application des règles de concurrence. Nous avons besoin d'une réglementation.

Réglementation du marché numérique

Si les plateformes abusent de leur contrôle sur notre accès au monde numérique d'une manière qui nuit à la concurrence et aux consommateurs, les autorités de la concurrence peuvent prendre des mesures, comme nous l'avons fait dans le cas de Google Shopping.

Mais la concurrence n'est qu'une partie du problème. Lorsque les plateformes manipulent notre vision du monde d'une manière que nous ne remarquons souvent même pas, cela affecte notre capacité à comprendre le monde qui nous entoure. Il peut être difficile pour nous de prendre de bonnes décisions si nous n'avons pas confiance dans les faits. Et cela peut empêcher nos marchés, voire nos démocraties, de fonctionner correctement.

Il y a quelques mois, le Parlement européen et le Conseil ont adopté notre proposition de nouvelles règles, afin de s'assurer que les plateformes traitent leurs clients commerciaux équitablement. Elles devront expliquer, par exemple, les principes qu'elles utilisent lorsqu'elles classent différents fournisseurs. C'est un bon exemple du type de transparence dont nous pourrions avoir besoin pour vivre confortablement avec la puissance des plateformes numériques.

Nous devons également réfléchir à la façon dont nous traitons les données parce que les données ne sont pas seulement un problème de concurrence.

De nos jours, les données sont la clé de compréhension du monde, y compris de la façon dont les gens pensent et agissent. Et plus vous comprenez quelque chose, mieux vous pouvez le contrôler. Lorsque quelques entreprises contrôlent beaucoup de données nous concernant, cela peut dès lors également les aider à influencer nos choix.

Nos règles de protection des données donnent déjà aux Européens le contrôle de leurs propres données. Elles me permettent d'empêcher les entreprises d'utiliser mes données à mauvais escient contre moi. À l'inverse, les règles de protection ne m'aident pas, si les problèmes proviennent de la manière dont les entreprises utilisent les données des autres, à tirer des conclusions sur moi ni à miner la démocratie. Il se peut donc que nous ayons également besoin de règles plus vastes pour nous assurer que la façon dont les entreprises collectent et utilisent les données ne porte pas atteinte aux valeurs fondamentales de notre société.

Conclusion

Ces règlements ne signifient pas que nous avons perdu confiance dans la valeur des marchés concurrentiels. Mais nous devons nous rappeler que les marchés sont là pour servir les citoyens et non l'inverse. En tant que société, c'est notre droit absolu de définir les normes fondamentales que nous attendons que nos marchés respectent.

En faisant cela, nous ne sapons pas la technologie numérique. Au contraire, nous aidons la société à tirer le meilleur parti de la numérisation.

En tant qu'avocats, vous savez que des règles déontologiques strictes sont bonnes pour la profession. Parce qu'elles donnent aux citoyens l'assurance que leurs avocats ont vraiment à cœur leur intérêt.

De même, le succès de la numérisation dépend de la mise en place de règles efficaces afin de donner aux citoyens l'assurance que les entreprises numérisées les traiteront de manière équitable.

C'est ce dont les citoyens ont besoin pour pouvoir faire confiance à la numérisation et en libérer le véritable potentiel, pour rendre notre vie plus facile, plus riche et plus amusante.

Il y a une montagne au loin, avec une vue magnifique depuis le sommet. Nous sommes prêts à l'escalader, mais nous devons d'abord prendre un moment pour nous assurer que tous nos cordages sont bien en place.

Je vous remercie. »

[Le discours de la commissaire Vestager est disponible en anglais sur le site de la Commission.](#)

[Vous pouvez également le regarder en rediffusion en direct sur le compte Twitter du CCBE.](#)

LA NOUVELLE COMMISSION EUROPÉENNE

La présidente élue **Ursula von der Leyen** a dévoilé son équipe de nouveaux commissaires le 15 septembre. La structure proposée pour la Commission comprend huit vice-présidents dont le rôle sera de coordonner et de diriger les travaux de la Commission sur les six grandes priorités fixées dans les orientations politiques de la présidente : le Green Deal européen, une Europe adaptée à l'ère du numérique, une économie au service des personnes, qui protège notre mode de vie européen, une Europe plus forte sur la scène internationale et un nouvel élan pour la démocratie européenne. Parmi ces huit vice-présidents, trois vice-présidents exécutifs exerceront une double fonction. Ils assumeront à la fois la vice-présidence pour une des trois priorités du programme de la présidente élue, et la charge de commissaire.

Parmi ces vice-présidents exécutifs, **Frans Timmermans** (Pays-Bas) a hérité du portefeuille « Un Green Deal européen » qui comprend la direction générale de l'action pour le climat.

Margrethe Vestager (Danemark) a également reçu le poste de vice-présidente exécutive ainsi que le portefeuille « Une Europe adaptée à l'ère numérique », gardant ainsi la direction générale de la concurrence entre ses mains. Elle a également été chargée par Ursula von der Leyen de coordonner les travaux de l'UE sur les mégadonnées et l'intelligence artificielle (en collaboration avec le commissaire chargé de la justice à cet égard).

Nous trouvons également **Valdis Dombrovskis** (Lettonie) au poste de vice-président exécutif. Il conservera également son rôle de commissaire pour les services financiers (DG FISMA). La DG FISMA a notamment été chargée de la lutte contre le blanchiment de capitaux (qui relevait auparavant de la DG JUST).

Outre les vice-présidents exécutifs, les cinq autres vice-présidents sont :

Josep Borrell (Espagne), qui avait déjà été nommé en juillet par le Conseil européen haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, est également élu vice-président (HR/VP désigné) pour « Une Europe plus forte sur la scène internationale ».

Věra Jourová (Tchéquie), qui était commissaire à la justice au sein de l'ancienne Commission, a été nommée vice-présidente aux valeurs et à la transparence. Dans sa lettre de mission à Věra Jourová, Ursula von der Leyen lui confie la protection du pluralisme des médias et de l'état de droit (ce dernier avec son successeur au poste de commissaire à la justice Didier Reynders).

Le Grec **Margarítis Schinás** a été élu vice-président pour « Protéger notre mode de vie européen ». Ursula Von der Leyen a précisé dans sa lettre de mission que le commissaire grec sera responsable de la politique de sécurité et de migration (en collaboration avec la commissaire chargée des affaires intérieures, Ylva Johansson).

Maroš Šefčovič (Slovaquie) a été nommé vice-président chargé des relations interinstitutionnelles et de la prospective.

Dubravka Šuica (Croatie) a été nommée vice-présidente à la démocratie et à la démographie.

Parmi les autres commissaires désignés, se trouvent notamment :

Didier Reynders (Belgique) : DG Justice et consommateurs (DG JUST). Le commissaire Reynders sera chargé de faire respecter l'état de droit (aux côtés de la vice-présidente Jourová). Il a notamment été chargé de travailler sur les « implications éthiques de l'intelligence artificielle ». Sa mission comprendra également la protection des consommateurs, le parquet européen, le règlement général sur la protection des données (RGPD), les droits des citoyens, le droit des sociétés et la coopération judiciaire.

Sylvie Goulard (France) s'est vu confier un portefeuille très large qui comprend la DG Marché intérieur (DG GROW), la DG Connect (responsable du développement du marché unique numérique) et une nouvelle DG de l'industrie de la défense et de l'espace (qui faisait auparavant partie de la DG GROW). Elle jouera donc un rôle particulièrement important aux côtés de la commissaire Vestager en ce qui concerne le monde numérique, puisqu'elle est notamment appelée à travailler sur l'intelligence artificielle et la nouvelle loi sur les services numériques.

Helena Dalli (Malte) : portefeuille Égalité (direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) sur les questions relatives à l'égalité et nouveau groupe de travail pour l'égalité).

Ylva Johansson (Suède) : DG Migration et affaires intérieures (DG HOME). Ursula Von der Leyen a particulièrement mis l'accent sur l'échange d'informations entre les services répressifs et sur une réforme du droit d'asile.

László Trócsányi (Hongrie) dirigera le portefeuille « Voisinage et élargissement ». Il a notamment été chargé de garder une perspective crédible pour l'adhésion de chacun des pays candidats.

C'est maintenant au tour du Parlement européen de jouer son rôle. Des auditions de tous les commissaires désignés auront lieu du 30 septembre au 8 octobre, au cours desquelles ils devront exposer leurs priorités politiques et répondre aux questions des eurodéputés. Ensuite, l'ensemble de la Commission (y compris le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission européenne) doit être élu à la majorité simple des voix le 23 octobre.

Le lancement des travaux de la Commission est prévu le 1^{er} novembre.

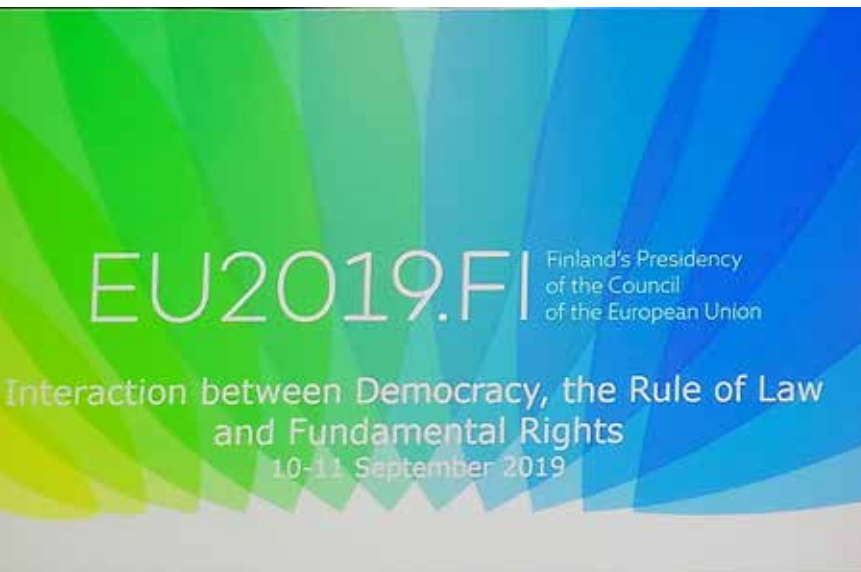
Compte tenu des auditions à venir, nous vous invitons à visiter [notre site Internet sur lequel nous vous tiendrons au courant des dernières nouvelles](#).

[L'aperçu complet de la Commission se trouve également dans le communiqué de presse.](#)

Dernières informations sur les auditions disponibles sur le [site du Parlement européen](#).



DÉMOCRATIE, ÉTAT DE DROIT ET DROITS FONDAMENTAUX



Le renforcement des valeurs communes et de l'état de droit est l'une des principales priorités de la présidence finlandaise du Conseil de l'UE. Le président du CCBE, José de Freitas, et le chef de sa délégation finlandaise, Jarkko Ruohola, ont participé à la conférence sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux organisée par la présidence finlandaise à Helsinki les 10 et 11 septembre 2019.

« Nos valeurs européennes communes sont plus importantes que jamais, étant donné que notre besoin de coopération européenne est également plus grand que jamais », a déclaré la ministre finlandaise de la Justice, Anna-Maja Henriksson, à l'ouverture de la conférence.

Au cours de la conférence, plus de 350 participants ont débattu des moyens de préserver la résilience de nos sociétés dans un monde en mutation, en particulier le fonctionnement de la démocratie et les effets de la désinformation et des nouvelles technologies, le

droit fondamental de chacun à participer à la vie politique et publique, et les moyens de renforcer l'état de droit et le rôle des différents acteurs dans cette tâche importante.

Devant les participants, le président du CCBE a réitéré l'importance du rôle des avocats, qui assurent et garantissent l'accès à la justice et une protection juridictionnelle effective, ainsi que la sécurité juridique et la défense des libertés et droits fondamentaux de tous. Il a également souligné que l'indépendance des avocats est directement liée à l'état de droit et qu'il s'agit d'une des principales priorités du CCBE.

José de Freitas a exprimé ses regrets au représentant de la Commission européenne (DG Justice) concernant le manque de place accordée aux avocats dans la [Communication de la Commission sur le renforcement de l'état de droit](#) au sein de l'UE. La promesse a été faite d'associer des avocats et de les faire participer à d'autres initiatives visant à mettre en œuvre cette communication.

Dans les [conclusions de la conférence](#), il a été fait référence aux réseaux professionnels, à la suite de demandes du CCBE concernant l'importance du rôle des avocats. Les résultats de la conférence ont également été présentés au Conseil des affaires générales et au Conseil Justice et affaires intérieures des ministres.



José de Freitas, président du CCBE, et Emmanuel Crabit, directeur des droits fondamentaux et de l'état de droit à la Commission européenne

LUMIÈRE SUR LES AVOCATS EUROPÉENS : ROMANA ORLIKOWSKA-WROŃSKA



Romana Orlikowska-Wrońska

Romana Orlikowska-Wrońska est née en 1942 à Stalowa Wola en Pologne. Inscrite au barreau de Gdańsk, elle exerce la profession depuis 1975. Elle est spécialisée en droit international, droit pénal et droits humains. Dès ses études à l'Université de Varsovie, elle s'est inspirée des activités de l'opposition démocratique en Pologne. Une fois avocate, elle a défendu les opposants devant les tribunaux entre 1981 et 1989.

Depuis 1980, date de la création du syndicat indépendant Solidarność, elle était avocate au bureau d'intervention de la commission nationale de Solidarność à Gdańsk où elle a prodigué des conseils juridiques gratuits aux victimes de la répression politique, ainsi qu'à d'autres personnes qui lui faisaient part de leurs problèmes personnels. Bien qu'une aide concrète n'ait pas toujours été possible, tous ceux qui s'adressaient à elle pouvaient compter sur son écoute et sa compréhension.

Après l'instauration de la loi martiale en Pologne, elle a travaillé avec le comité du primat de Pologne pour aider les personnes privées de liberté et leur famille. Le comité a été formé en réponse à la détention d'activistes politiques et de promoteurs culturels. Il offrait une aide juridique à toutes les personnes internées dans le cadre de la loi martiale. En 1989, elle a participé à une quarantaine de procès politiques. En 1985-1986, elle a participé au procès mené à Gdańsk contre les principaux militants

de l'opposition internés dans le cadre de la loi martiale, Adam Michnik, Władysław Frasyniuk et Bogdan Lis, que la presse clandestine de l'époque appelait « le procès de Gdańsk ». Au cours du procès, les garanties de procédure ont été violées de manière extrême, ce qui a été rendu public par Radio Free Europe, par exemple. Elle a soutenu ses clients non seulement devant les tribunaux, mais également dans les établissements pénitentiaires, en leur apportant de l'argent, de la nourriture et d'autres biens de première nécessité. Elle a aidé des familles de clients emprisonnés. Dans les procès politiques menés par des juges sur instruction des autorités de l'époque, il n'était pas possible de compter sur une libération. Obtenir la réduction des sanctions demandées par le ministère public a été une réussite. S'engager dans des affaires politiques était risqué aussi bien pour les avocats que pour leur famille. Ils étaient suivis en permanence par le SB (le service de sécurité). Pourtant, malgré les menaces et les difficultés rencontrées, Romana Orlikowska-Wrońska n'a jamais refusé de défendre des clients dans des procès politiques.

Romana Orlikowska-Wrońska s'est efforcée de faire connaître des cas politiques à l'extérieur de la Pologne également. Elle envoyait des rapports sur les personnes arrêtées et détenues au siège d'Amnesty International à Londres. En 1989, elle a commencé à travailler pour Amnesty International en coorganisant et en enregistrant le siège de l'organisation en Pologne. Plus tard, en tant qu'avocate en droit international, elle a participé au procès d'extradition d'un Australien impliqué dans la plus grande affaire financière en Australie depuis la guerre. Elle a également plaidé devant la Cour européenne des droits de l'homme, où elle a représenté les familles des victimes de la catastrophe du ferry polonais Jan Heweliusz en mer Baltique. Le procès s'est clôturé avec succès. À la suite de la décision de la Cour, les réglementations pénales locales défaillantes ont été modifiées, ce qui lui a donné grande satisfaction. Elle a été juge au Tribunal d'État entre 2011 et 2015. En 2011, pour ses services exceptionnels pour la transition démocratique en Pologne, pour ses réalisations publiques, sociales et professionnelles ainsi que pour la promotion de la connaissance de l'histoire contemporaine polonaise, elle a été décorée par le Président polonais de la Croix d'officier de l'Ordre Polonia Restituta. Elle est encore active dans les procès pénaux en cours en Pologne contre des politiciens des partis d'opposition. Selon son credo professionnel, dans les procédures pénales, l'avocat n'a pas seulement le devoir de défendre la personne poursuivie, mais également celui de faire valoir les droits humains au sens large et les règles de procédure pénale démocratique. Elle exige leur respect non seulement devant les tribunaux, mais également lors des manifestations en faveur de l'indépendance des tribunaux au cours des dernières années devant les tribunaux en Pologne. Elle est un modèle pour les jeunes avocats qui veulent exercer avec courage tout en respectant les normes professionnelles les plus élevées.



Le CCBE tiendra une conférence à Lisbonne avec la FBE avec la présence de ses barreaux membres et avocats de toute l'Europe. Cet événement sera l'occasion de parler du thème de « l'autorégulation et de la qualité au sein de la profession d'avocat » et d'engager des discussions en présence de la Commission européenne après l'adoption de la directive proportionnalité qui offre un cadre d'analyse (ex-ante) de la proportionnalité des nouvelles réglementations professionnelles au niveau national, et les défis qu'elle implique au regard de la réglementation des avocats. Ce sujet est particulièrement important pour les barreaux européens compte tenu des études lancées par la Commission sur de possibles outils de mesurément de la qualité des services. Plusieurs tables rondes sont prévues avec experts, professeurs, avocats et économistes (ci-joint programme). Des exemples de bonnes pratiques et de systèmes de contrôle de la qualité mis en place par certains barreaux seront aussi étudiés, en comptant avec la participation d'une inspectrice de la qualité au sein du barreau du Québec, qui contrôle régulièrement les avocats dans leurs cabinets. Cet événement sera celui des barreaux, et à travers eux de tous les avocats européens qui ont à cœur de garantir un accès aux citoyens à des services juridiques de qualité dans le respect des règles déontologiques de l'avocat.

Le programme est disponible [ici](#).

Pour informations et inscription, merci de contacter event@ccbe.eu.

EN BREF

Le barreau géorgien accueillera le 8 novembre la septième Conférence internationale des avocats consacrée au centième anniversaire du barreau géorgien. La conférence se concentrera sur la question du rôle des barreaux dans la bonne administration de la justice. Des experts du Conseil de l'Europe présenteront les normes européennes et des présidents de barreaux les perspectives nationales concernant les domaines suivants :

- les principaux aspects de l'indépendance de la profession d'avocat et de leurs syndicats professionnels ;
- l'importance et les modalités d'une coopération efficace entre le barreau, les juges et le parquet ;
- l'interrelation entre l'utilisation des réseaux sociaux par les avocats et leurs obligations déontologiques dans le contexte de la liberté d'expression.

La conférence durera une journée et sera suivie d'une cérémonie et d'une réception qui constitueront une excellente occasion pour les invités internationaux de découvrir la culture et les traditions géorgiennes.

Les informations relatives à la conférence sont disponibles sur le site <https://www.tbilisiconference.com/>.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 24/10/2019 *Comité permanent (Lisbonne)*
- 25/10/2019 *Conférence conjointe CCBE – FBE sur l'autorégulation et la qualité dans la profession d'avocat (Lisbonne)*
- 6-10/11/2019 *Édition 2019 du Congrès international de l'UIA (Luxembourg)*
- 27/11/2019 *Conférence du CCBE sur la modernisation du droit européen des sociétés (Bruxelles)*
- 29/11/2019 *Session plénière (Bruxelles)*